



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical  
du 31 janvier 2012*

### **Réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2012**



Le Comité Syndical s'est réuni le 31 janvier 2012 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

###### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

###### **Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT

##### **Membres suppléants**

###### **Représentants des Communes**

- Monsieur Christian DELOISON

##### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Dominique BERJOT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Benoît MARSAL
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Mademoiselle Christine LOURDELLE
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Monsieur Pascal TELLIER

- Madame Céline POIRET FLOREK
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Frédéric LEONARDI

### **ABSENTS EXCUSES :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

#### **Représentants des Communes**

- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

## **RELEVES DE DECISION**

### ***1. Débat d'Orientations Budgétaires***

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, les orientations budgétaires 2012.***

### ***2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2011***

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2011.***

### **Service Finances**

### ***3. Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (C.E.P.R.I.) – Cotisation pour 2012***

Par délibération en date du 8 décembre 2011, il a été décidé de faire adhérer le Syndicat Mixte au Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations (CEPRI) pour l'année 2012 moyennant une cotisation annuelle fixée à 500 €.

Or, il s'est avéré que le barème des cotisations pour l'année 2012 a évolué selon la nature juridique de la collectivité territoriale adhérente. Ainsi, pour les collectivités sans fiscalité propre, comme c'est le cas du Syndicat Mixte, la cotisation est fixée en fonction du montant de son budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager la somme de 2 000 € correspondant au paiement de la cotisation relative à l'adhésion de notre Syndicat Mixte au Centre Européen des Risques d'Inondations pour l'année 2012.

#### **4. Jardins de Valloires – Approbation de tarifs**

Dans le cadre du partenariat avec l'Abbaye de Valloires, un billet d'entrée commun permettant la visite de l'Abbaye et des Jardins a été instauré.

L'Association de Valloires, gestionnaire de l'Abbaye, a souhaité augmenter le tarif de son billet commun individuel Adulte.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire relative au partenariat entre l'Abbaye de Valloires et les Jardins de Valloires.***

#### **5. Inscription de Madame Gaëlle SCHAUNER à l'Ordre des Architectes – Prise en charge des frais d'inscription**

Dans le cadre de ses missions, Mademoiselle Gaëlle SCHAUNER, Directrice de l'Aménagement au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, fait valoir ses compétences d'architecte, notamment dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge les frais d'inscription de Mademoiselle SCHAUNER, Directrice de l'Aménagement, d'un montant de 280 € pour l'année 2012.***

#### **6. Rapport d'Information - Virement de crédits**

Le budget 2011 de la régie de Destination Baie de Somme avait prévu des dépenses pour un montant de 45 000 €.

Une somme de 41 500 € a été utilisée afin de pouvoir payer les travaux liés à l'opération d'extension de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu et a fait l'objet d'un virement de crédits.

***Le Comité Syndical a pris acte de cette information.***

#### **Service juridique**

#### **7. Election des membres du Conseil d'Exploitation de Destination Baie de Somme**

Le Conseil d'Exploitation de la régie Destination Baie de Somme est composé :

- du Président
- de deux membres du Comité Syndical
- et de six autres représentants, à savoir :
  - le Directeur Général Adjoint du Conseil Général de la Somme,
  - le Directeur du Comité Départemental du Tourisme de la Somme,
  - le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville,
  - le Président de l'Office de Tourisme d'Abbeville
  - le Président de l'Association de Valloires
  - le Directeur de SAMARA

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'élire Messieurs Volant et Baillet, membres du Comité Syndical, pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation ainsi que les six autres représentants, à savoir :***

- ***le Directeur Général Adjoint du Conseil Général de la Somme,***

- le Directeur du Comité Départemental du Tourisme de la Somme,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville,
- le Président de l'Office de Tourisme d'Abbeville
- le Président de l'Association de Valloires
- le Directeur de SAMARA

#### **8. Elaboration du SAGE Somme Aval – Désignation de délégués au sein de la Commission Locale de l'Eau**

Le Président du Syndicat Mixte a été sollicité par le Préfet du département afin que des représentants du Syndicat Mixte Baie de Somme puissent siéger au sein du SAGE.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner Monsieur BUISINE, titulaire et Monsieur DAVERGNE, suppléant pour siéger au sein de la CLE SAGE SOMME AVAL.**

#### **9. Désignation des représentants au sein du « Comité Régional Trame Verte et Bleue »**

Le Président du Syndicat Mixte a été sollicité par le Conseil régional de Picardie afin de désigner des représentants pour siéger dans une instance de concertation dénommée : le « Comité Régional Trame Verte et Bleue ».

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner Monsieur LOTTIN, Titulaire et Madame DOMITILE Suppléante, pour siéger au sein du Comité Régional Trame Verte et Bleue.**

#### **10. Dépoldérisation partielle et éventuelle du Vimeu – Attribution du marché et de la mission d'assistance**

Une consultation portant sur une mission d'assistance à la mise en œuvre de la démarche de concertation relative au projet de dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu a été lancée selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. 8 offres ont été réceptionnées.

**Suite à l'analyse des offres et au regard des critères de sélection et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de CS Conseil, économiquement la plus avantageuse, relative à la mission d'assistance dans le cadre de la dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu pour un montant de 33 141,16 € TTC et a autorisé le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.**

#### **11. Marchés Publics – Règles de publicité et de mise en concurrence**

##### **Principe défini pour les consultations inférieures à 15 000 € HT**

Le décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 dispense de procédure les marchés dont le montant est inférieur à 15 000 € HT, sous réserve de respecter les principes fondamentaux de la commande publique, à savoir :

- de veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente aux besoins préalablement définis de manière précise,
- de respecter le principe de la bonne utilisation des deniers publics,
- de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre aux besoins.

Pour définir ce seuil de 15 000 €, il convient, en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics :

- pour les fournitures et services, de procéder à une estimation de la valeur totale des fournitures et services qui peuvent être considérés comme homogènes et qui correspondent aux besoins d'une année,
- pour les travaux, de prendre en compte la valeur totale des travaux se rapportant à une opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur des fournitures nécessaires à leur réalisation.

Afin de respecter le principe de transparence de la commande publique et d'assurer la traçabilité des procédures, les marchés dont le montant estimé est inférieur à 15 000 € HT sont passés sans publicité, mais avec mise en concurrence sur la base d'au minimum 3 devis conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Toutefois, en fonction de la nature des besoins et de la structure de l'offre existante sur le marché, une publicité pourra être effectuée sur nos sites Internet : [baiedesomme.org](http://baiedesomme.org), [achatpublic.com](http://achatpublic.com) et [marchesonline.com](http://marchesonline.com) afin d'optimiser la mise en concurrence.

Le décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 relève les seuils applicables aux marchés passés en procédure formalisée :

**Principes définis pour les marchés publics en procédure adaptée compris entre 15 000 € HT et 200 000 € HT (pour les fournitures et services) et 5 000 000 € HT (pour les travaux)**

***entre 15 000 € HT et 90 000 € HT***

Publicité sur le site Internet du Syndicat Mixte «[baiedesomme.org](http://baiedesomme.org)», sur notre plateforme de dématérialisation «[achat public.com](http://achatpublic.com)» et en fonction de la nature des besoins :

- publication sur le B.O.A.M.P. Web (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics),
- publication dans un journal local habilité à recevoir des annonces légales (Courrier Picard, Picardie La Gazette),
- publication dans un journal national habilité à recevoir des annonces légales,
- publication sur [marchesonline.com](http://marchesonline.com) (site Internet du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment).

***entre 90 000 € HT et 200 000 € HT (pour les fournitures et les services)/***

***entre 90 000 € HT et 5 000 000 € HT (pour les travaux)***

Publicité sur le site Internet du Syndicat Mixte «[baiedesomme.org](http://baiedesomme.org)», sur notre plateforme de dématérialisation «[achat public.com](http://achatpublic.com)», et en fonction de la nature des besoins :

- publication sur le B.O.A.M.P. papier,
- publication dans un journal local habilité à recevoir des annonces légales (Courrier Picard, Picardie La Gazette),
- publication dans un journal national habilité à recevoir des annonces légales,
- publication dans un journal spécialisé correspondant au secteur économique concerné.

**Pour les marchés en procédure formalisée de fourniture et services supérieurs à 200 000 € HT et de travaux supérieurs à 5 000 000 € HT**

Publicité sur le site Internet du Syndicat Mixte «[baiedesomme.org](http://baiedesomme.org)» sur notre plateforme de dématérialisation «[achat public.com](http://achatpublic.com)», dans le B.O.A.M.P. papier, dans le J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et en fonction de la nature des besoins :

- publication dans un journal local habilité à recevoir des annonces légales (Courrier Picard, Picardie La Gazette),
- publication dans un journal national habilité à recevoir des annonces légales,
- publication dans un journal spécialisé correspondant au secteur économique concerné.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les nouvelles règles de publicité mises en application au 1<sup>er</sup> février 2012.*

## **12. Rapport d'information – attributions de marchés**

### **Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux : biscuits et chocolats**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de décembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux : biscuits et chocolats, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises :

- Saveurs Picardes, Coin et Noreni pour le lot 1
- Schall, Chocolats du Plessis, Chocogil, Diot et Noreni pour le lot 3

### **Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux : confitures, sirops et miels**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de décembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux : confitures, sirops et miels, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises :

- Trunnet, Ferme du Relais, Andresy, Defacques, Jardins de Marie pour le lot 1
- Saveurs picardes pour le lot 2,
- Monsieur Waroude pour le lot 3
- Therry Apiculture pour le lot 4.

### **Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux sales**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de décembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux salés, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises :

- Saveurs Picardes, La Ferme Saint-Christophe et La Ferme du Relais pour le lot 1,
- Saveurs Picardes, Au Coin Goûteux, la Ferme Saint-Christophe et Les Marais du Marquenterre pour le lot 2,
- La Ferme Saint-Christophe pour le lot 3,
- La Ferme du Relais pour le lot 4,
- La Ferme Saint-Christophe et le Vivier Omignon pour le lot 5,
- Saveurs Picardes pour le lot 6,
- L'Escargotière du Marquenterre pour le lot 7,
- Saveurs Picardes, Cueillette en Baie de Somme, La Ferme Saint-Christophe et Au Coin Goûteux pour le lot 8.

### **Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux thématiques (rose, coquelicot, argousier)**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de décembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux thématiques (rose, coquelicot, argousier, etc.), destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises :

- La Gosse, Jardin d'Elen, Noreni, La Ferme du Relais, Florian et Terre de Rose – La Sablière pour le lot 1,
- La Gosse et Noreni pour le lot 2,
- Natvit, Cueillette en Baie de Somme et Flore Alpes pour le lot 3.

### **Marché de fourniture et livraison de Livres Jeunesse**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de novembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de livres pour enfants, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises Volumen, A.D.R.S., Média diffusion, Gisserot, et Lito Editions.

### **Marché de fourniture et livraison de Livres sur le thème de la nature**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de novembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises A.D.R.S., Volumen, Rando diffusion, Ulmer, Gisserot pour le lot 1 et A.D.R.S., Volumen, Sodis, Gisserot, Ulmer et De Terran pour le lot 2

### **Marché de fourniture et livraison de Livres sur le thème régional**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de novembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de livres sur le thème régional, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises Rando Diffusion, Cartothèque, Sodis et Volumen pour le lot 1, Rando Diffusion, Martelle, Cartothèque, Equinoxe et Alexandrines pour le lot 2 et Ravet Anceau, Martelle, Cartothèque, Editions du Labyrinthe et Engelaere pour le lot 3.

### **Marché de fourniture et livraison de fruits et légumes frais**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de novembre 2011 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de fruits et légumes frais, destinés aux restaurants des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué à l'entreprise Pomona Terre Azur, basée à Lomme (59), dont l'offre, la seule reçue, correspondait aux exigences du Cahier des Charges et aux attentes des sites de la régie Destination Baie de Somme.

*Le Comité Syndical a bien pris acte de ces informations.*

### ***13. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de septembre à décembre 2011***

***Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.***

### ***14. Signature d'une convention avec l'Association du Festival de l'Oiseau***

Cette année, la 22<sup>ème</sup> édition du Festival de l'Oiseau aura lieu **du 21 au 29 avril 2012**.

Le Syndicat Mixte est depuis de nombreuses années un partenaire de cette manifestation, à travers l'implication de différents sites de la régie « Destination Baie de Somme » : **la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, le Parc du Marquenterre et la Maison des Marais** proposent des animations spécifiques pour marquer cet événement.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'association du Festival de l'Oiseau relative aux manifestations 2012 et a autorisé le Président à la signer.***

### ***15. Signature d'une convention de partenariat avec la Ville d'Abbeville***

Chaque année, la Ville d'Abbeville accueille un large public et de nombreux artistes venant de différentes régions dans ses espaces culturels (Théâtre, Espace Saint-André, Musée, bibliothèque, Carmel).

Cette dernière a sollicité le Syndicat Mixte afin de mettre en place un partenariat pour promouvoir la Baie de Somme ainsi que nos sites touristiques lors d'événements.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au partenariat avec la Ville d'Abbeville et a autorisé le Président à la signer.***

### ***16. Signature d'une convention avec l'EAL Handball***

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a été sollicité pour reconduire le partenariat établi avec l'EAL Handball, qui évolue en deuxième Division Féminine Nationale.

Afin d'aider ce club sportif et faire connaître les sites touristiques gérés par le Syndicat Mixte aux locaux et aux délégations de joueurs étrangers lors de matchs, je vous propose de verser une subvention à ce club.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au partenariat avec l'EAL Handball et a autorisé le Président à la signer.***

### ***17. Marais de la Maye – Signature d'une convention d'occupation avec le Conservatoire du Littoral***

Dans le cadre du programme de préservation des roselières sur la Côte Picarde, des travaux de restauration sont prévus prochainement sur le site du marais de la Maye. Cette opération s'inscrit dans la déclinaison régionale du plan national d'action pour le butor étoilé. Les propriétés du Conservatoire du Littoral situées en zone Natura 2000 (Marquenterre, Marais de la Maye, Basse Vallée de la Somme) représentent un enjeu majeur pour mener à bien ce projet.



Le Conservatoire du Littoral a fait parvenir la convention d'occupation du site de la Maye et a confirmé sa participation financière à hauteur de 20 % du montant des travaux qui s'élève à 97 024, 25 € HT, soit une participation de 19 404,85 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'occupation du site du marais de la Maye relative aux travaux de restauration des roselières, et a autorisé le Président à la signer.***

## **Service Ressources Humaines**

### 18. Gestion du personnel

#### *18/1 - Parc du Marquenterre - Chef de salle*

La chef de salle du Parc du Marquenterre a été reconnue travailleur handicapé par l'Assurance Maladie, elle n'est plus en capacité de remplir les missions qui lui ont été confiées initialement.

Cet agent s'est donc vu proposer de nouvelles missions d'hôtesse d'accueil et bénéficiera d'un aménagement de son poste de travail.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de travail du chef de salle relatif aux nouvelles missions qui lui sont confiées en qualité d'hôtesse d'accueil et a autorisé le Président à le signer.***

#### *18/2 - Parc du Marquenterre - Responsable attelage*

Suite au départ du titulaire du poste, je souhaiterais transformer le contrat à durée déterminée de la cochère en contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le contrat de travail du responsable attelage relatif aux missions d'attelage et a autorisé le Président à le signer.***

#### *18/3 - Parc du Marquenterre - Référent formation*

En raison des missions complémentaires confiées à cet agent notamment celles de responsable de formation des sites de Destination Baie de Somme, ***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée du référent formation à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 et a autorisé le Président à le signer.***

## **Service Aménagement**

19. Etude de faisabilité pour la création d'un pôle relais de liaisons douces sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme – **Rapport Annulé**

20. ***Implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer – Validation des dossiers administratifs en vue de la mise à l'enquête publique et Système de gestion de la sécurité sur le littoral des Bas-Champs***

20/1 - Validation des dossiers administratifs en vue de la mise à l'enquête publique

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :**

- **d'adopter l'ensemble des dispositions prévues au dossier d'enquêtes conjointes,**
- **de valider l'ensemble des dossiers administratifs relatif à l'implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer, ainsi que de solliciter l'Etat pour lancer la procédure de l'enquête publique.**

20/2 - Système de Gestion de la Sécurité sur le littoral des Bas-Champs

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Système de gestion de la Sécurité, ainsi que le document relatif à la Politique de Prévention des Accidents Majeurs et a autorisé le Président à le signer.**

### **21. Belle Dune Centre – Travaux de protection du réseau de distribution du gaz naturel**

L'opération de construction de 58 logements « Pierre & Vacances » au cœur de Belle Dune nécessite l'extension du réseau de distribution du gaz de ville jusqu'au droit de la nouvelle résidence de tourisme.

Pour ce faire, un contrat de raccordement a été signé entre le Syndicat Mixte et Gaz réseau Distribution France, qui et a fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical en date du 9 novembre 2011.

En complément du coût de raccordement à la charge du Syndicat Mixte pour un montant de 1 085,16 € HT, des travaux de protection du réseau sont encore à entreprendre.

En prévention des risques, il importe de renforcer la protection du réseau sur un linéaire de 40 mètres au moyen de la pose de dalles de béton. Le coût de la prestation à la charge du Syndicat mixte est estimé à la somme de 4 649,95 € HT, soit 5 561,34 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le devis de travaux de protection du réseau de distribution de gaz naturel sur le site de Belle Dune, et a autorisé le Président à le signer.**

### **22. Projet d'extension de Belle Dune – zone ZB de Quend**

Par délibération en date du 23 avril 2010, le comité syndical a approuvé la réalisation d'un nouveau programme de résidences de tourisme « Pierre et Vacances » de 58 logements au cœur de Belle Dune.

Aujourd'hui, Pierre & Vacances souhaite avancer sur le montage d'une opération de l'ordre de 125 maisons sur la ZB de Quend, secteur de la ZAC du Royon dont la levée d'option a été opérée en décembre 2009, en même temps que pour celui de la ZA centrale de Belle Dune.

Au titre de l'année 2012, une partie des investigations serait à poursuivre sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, propriétaire des terrains et aménageur de la ZAC.

Les actions à mettre en œuvre résideraient en une modification du PAZ de la ZAC du Royon pour le déplacement de la ZB, en association à une modification du parcours de golf de Belle Dune.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe du prolongement des études, en vue :*

- *de l'engagement d'une procédure de modification du PAZ de la ZAC du Royon,*
- *du lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre afférente aux modifications du parcours de golf,*
- *du dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement,*
- *du dépôt d'un permis d'aménager pour la modification du parcours du golf.*

*La mise en œuvre de ces démarches imposera l'établissement d'un protocole reprenant les modalités de coopération entre le Syndicat mixte et Pierre & Vacances, ainsi que les conditions de règlement des frais d'études préalables, tant dans l'hypothèse de la menée à terme de l'opération que dans le cas d'une impossibilité à concrétiser ce projet, pour quelque motif que ce soit.*

### ***23. Grand Projet Vallée de Somme – Projet des belvédères à Saint-Valery-sur-Somme et au Crotoy***

Une présentation du projet de création, par le Département, d'un circuit des belvédères dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme, a été faite, lors de la réunion en date du 7 juillet 2011.

Le Département a souhaité déléguer la maîtrise d'ouvrage, au profit du Syndicat Mixte, de l'aménagement de trois sites sur son périmètre d'intervention, à savoir :

- *deux à Saint-Valery-sur-Somme, à proximité de la porte Guillaume et de la chapelle des marins au Cap Hornu,*
- *un au Crotoy, sur le site GEBASOM, à proximité de la digue du bassin des chasses.*

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif au projet des Belvédères et a autorisé le Président à :*

- *réaliser les études préalables (relevés topographiques, études de sols, études d'impact...),*
- *préparer et déposer les dossiers réglementaires au regard des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement (permis d'aménager, permis de construire, autorisations réglementaires...),*
- *élaborer le cahier des charges et lancer la consultation pour attribuer la mission de maîtrise d'œuvre des aménagements des belvédères à Saint-Valery-sur-Somme,*
- *lancer les procédures techniques, administratives et la consultation des entreprises nécessaires à l'engagement des travaux des projets de belvédères de Gebasom et de Saint-Valery-sur-Somme.*

### ***24. Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) d'intention de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie***

En 2011, l'Etat a demandé au Syndicat Mixte de mener de façon concertée, à l'échelle du littoral picard, la mise en œuvre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) d'intention qui permettra de disposer d'un diagnostic approfondi et partagé du territoire face aux risques d'inondation et d'effondrement, d'une stratégie globale d'intervention à moyen et long terme et d'un programme d'actions global et transversal.

En effet, la Commission Mixte Inondation du 12 juillet 2011 a donné un avis favorable au projet de confortement des zones urbanisées du Vimeu (implantation de 24 épis au droit de la station balnéaire de Cayeux-sur-Mer) sous réserve, notamment « d'avoir déposé un dossier recevable de la labellisation d'un P.A.P.I. complet à l'échelle du bassin de risque comprenant un approfondissement de l'analyse des enjeux dans la zone protégée (notamment au regard des documents d'urbanisme)».

Une convention fixera les modalités d'organisation du groupement de commandes à intervenir entre le Syndicat Mixte et la Communauté de Communes Opale Sud, étant convenu que le Syndicat Mixte assurera la coordination de l'étude à lancer. Enfin, une convention de mandat permettra au Syndicat Mixte de solliciter les subventions pour l'ensemble du projet, à l'exception de l'ingénierie relevant de la Communauté de Communes Opale Sud.

Pour rappel, s'agissant des partenariats à engager entre le Syndicat, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, et les partenaires limitrophes au territoire, la charte Syndicat Mixte Grand Littoral Picard/Communauté de Communes Opale Sud a été signée le 22 novembre 2011 ; un accord cadre liant déjà le Syndicat Mixte au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO).

La démarche se décompose comme suit :

- Elaboration du P.A.P.I. d'Intention et rédaction de son cahier des charges : projet rédigé et porté par la direction de l'aménagement du Syndicat Mixte sur la période septembre 2011/décembre 2011,
- Dépôt du dossier P.A.P.I. d'intention auprès des Préfets de la Picardie et du Nord-Pas de-Calais,
- Présentation du dossier devant la Commission Mixte Nationale fin février/début mars 2012,
- Lancement du marché mi mars 2012,
- Fin de la démarche : juin 2014.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :***

- ***présenter le dossier P.A.P.I. d'intention devant la Commission Mixte Inondation pour la Picardie et la Communauté de Communes Opale Sud,***
- ***lancer en groupement de commandes le marché nécessaire à la mise en œuvre du P.A.P.I. projet en partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud, après instruction favorable du P.A.P.I. d'intention par la Commission Mixte,***
- ***pourvoir à l'embauche d'un poste à mi temps (50%) pour la durée d'élaboration du P.A.P.I. projet, après instruction favorable du P.A.P.I. d'intention par la Commission Mixte,***
- ***signer les conventions de mandat et de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Opale Sud,***
- ***solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels pour le compte de la Communauté de Communes Opale Sud et du Syndicat Mixte.***

## ***25. Plan vélo Baie de Somme – Participation au programme Interreg I3VT***

Le maillage des itinéraires cyclables sur la Côte Picarde représente un atout touristique et économique majeur, tout en assurant la promotion du vélo et en permettant les déplacements doux et non-polluants entre le littoral, l'arrière et l'intérieur du pays.

Le Plan Vélo Baie de Somme s'inscrit en cohérence avec le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes validé par le Conseil régional de Picardie et avec la démarche Eurovelo, projet de 14 itinéraires cyclables ou [véloroutes](#) de longue distance à travers l'[Europe](#) porté par l'ECF ([European Cyclists' Federation](#)).

Afin de continuer à s'inscrire dans une démarche commune d'aménagement cohérent au niveau européen, le Syndicat Mixte envisage de s'engager dans le projet Interreg I3VT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la participation du Syndicat Mixte au projet INTERREG franco-flamand I3VT ainsi que le plan de financement correspondant.***

## **Service Communication**

### ***26. Destination Baie de Somme - Insertion publicitaire dans le catalogue « Réunir »***

Dans le cadre de la commercialisation des produits séminaires de la régie Destination Baie de Somme, il a été proposé de communiquer sur nos sites Destination Baie de Somme dans l'un des catalogues promotionnels les plus demandés par les responsables ou organisateurs de séminaires. Il s'agit du catalogue « Réunir » qui regroupe près de 11 000 prestations dans le domaine. A ce jour, aucune offre n'est proposée en Baie de Somme (excepté le village Pierre et Vacances Belle Dune). Le coût de l'insertion est de 5 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à l'insertion publicitaire dans les supports de communication proposés par le catalogue « Réunir » ainsi qu'à engager la dépense pour un montant de 5 000 € HT.***

### ***27. Opération Grand Site - vues aériennes de la Baie de Somme***

Dans le cadre de la réalisation des films de 5 et 15 minutes sur le Grand Site Baie de Somme, le Syndicat Mixte souhaite intégrer des images de vues aériennes de la Baie de Somme, réalisées par la Société Kifaru. L'ensemble des vues proposées par cette société a été réalisé lors de la conception des films : Galets et Architecture Balnéaire, pour lesquels le Syndicat Mixte a acquis les droits de reproduction et d'utilisation pour les projets réalisés et à venir sans restriction de support ou de durée.

Afin de pouvoir procéder à l'ajout de ces nouvelles images, il nous faut récupérer l'ensemble des rushes images sur un support HD CAM auprès de la Société Kifaru.

Le montant de cette opération s'élève à 600 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à récupérer l'ensemble des rushes images relatifs aux vues aériennes de la Baie de Somme, ainsi que d'engager la somme de 600 € HT.***

### ***28. Organisation de l'inauguration du label Grand Site***

Afin d'officialiser la labellisation de la Baie de Somme en tant que Grand Site de France, le Syndicat Mixte doit organiser une manifestation le 8 mars 2012 en Baie de Somme. Cette journée sera l'occasion de mettre un coup de projecteur sur la Baie de Somme ainsi que sur les actions menées sur le territoire auprès du Ministère de l'Ecologie, de la presse et du grand public.

Le Syndicat Mixte prendra à sa charge la location du bateau, les cocktails et repas, l'hébergement des invités du Ministère et du Grand Site, la location des salles ainsi que toute la logistique.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'organisation de cette inauguration.***

## **Service Milieux Naturels**

### **29. Contrat Natura 2000**

Par délibération en date du 8 décembre 2011, le Président a été autorisé à signer le contrat Natura 2000 relatif à la restauration des Dunes de l'Authie.

Suite à la sollicitation des services de l'Etat, le montant du contrat a été revu à la hausse. Un reliquat de crédit de près de 20 000 € était disponible. Il a ainsi été décidé de nous faire profiter de ce financement supplémentaire pour augmenter notre capacité de restauration des dunes de l'Authie.

Le montant du contrat a donc été fixé à 77 869 € au lieu de 60 000 € prévu dans le contrat initial.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, de valider le contrat Natura 2000 relatif à la restauration des Dunes de l'Authie pour un montant de 77 869 € et a autorisé le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à l'obtention de la subvention.***

## **Service Environnement**

### **30. Maison des Marais – Signature d'une convention financière avec la Communauté de Communes de la région d'Hallencourt**

Comme le précisent nos statuts, le Syndicat Mixte participe à la mise en œuvre du Grand Projet Vallée de Somme sur l'aire territoriale du département de la Somme.

Une convention financière fixe les modalités du concours financier apporté par la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt, en fonction d'un programme partenarial revu annuellement. Elle précise les engagements de chacune des parties pour l'année à venir.

Pour l'année 2012, la Communauté de Communes s'est engagée à apporter un concours financier à hauteur de 15 000 € pour réaliser les aménagements paysagers du site et permettre un accueil gratuit des groupes scolaires et centres de loisirs implantés sur son périmètre.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt, relative à sa participation financière annuelle au programme d'aménagements paysagers de la Maison des Marais, et a autorisé le Président à la signer.***